



*libres ensemble*



n° 8  
Novembre 2020

## Sommaire

Edito

Un nouveau mandat,  
de nouvelles méthodes ?

Réorganisation de  
nos collectivités

Prime PCA

Télétravail 2020 et  
2021

Prime Grand Age

Retours CT

1607 heures

Baromètre QVT

**UNSA**  
**Nantes & Métropole**  
Le Nantil  
3 rue Célestin Fresnet  
44923 Nantes cedex 9  
Tél. 02 52 10 82 12  
unsa@nantesmetropole.fr  
[www.unsa-nantesmetropole.org](http://www.unsa-nantesmetropole.org)



Confédération européenne  
des syndicats

## Primes PCA et début de mandat... qui décide ?

Pendant le confinement, des agents de nos collectivités ont été mobilisés dans le cadre du PCA.

Rappelons la **définition du sigle PCA : *plan de continuité des activités***, qui **fixe les missions à maintenir en période de crise et les agents qui les assurent**.

**Les organisations syndicales, et particulièrement l'UNSA ont négocié** avec la Maire-Présidente Johanna Rolland, l'adjointe chargée du personnel Elisabeth Lefranc, le directeur des services Olivier Parcot **une prime** pour les agents mobilisés dans le cadre du PCA.

**Les modalités d'application sont simples.** Trois niveaux de primes (1000 € maximum de prime) ont été validés par les élus et ne sont pas sujet à interprétation :

- « 15€ pour une journée de travail pour tout agent mobilisé dans le PCA en 2ème ligne, à savoir tout personnel ayant contribué à la continuité des services essentiels **à distance** »,
- « 25€ pour une journée de travail pour tout agent mobilisé dans le PCA en 1ère ligne, à savoir tout personnel ayant contribué à la continuité des services essentiels **en présentiel** »,
- 30€ pour une journée de travail pour tout agent mobilisé dans les EHPAD, les résidences autonomie, au centre Agnès VARDA, au portage des repas à domicile.

Le bulletin "Infocoronavirus" n°46 du 5 juin 2020 a d'ailleurs diffusé cette information facile à comprendre de tous les agents.

Pendant le confinement, chaque n+1 a mis à jour le tableau des agents mobilisés dans le cadre du PCA.

Pour calculer et verser la prime, la règle est donc très simple à appliquer :

- Les agents qui ne sont pas en PCA ne touchent rien,
- Les agents qui ont été recensés dans le PCA touchent cette prime en fonction du nombre de jours de mobilisations dans ce cadre : le recensement dans le tableau du n+1 et le niveau de prime journalière (15, 25, 30€). Les agents en présentiel ne peuvent être qu'en PCA !

**Cette règle commune a été négociée entre les élus et les organisations syndicales.** Aujourd'hui, des services, des directions "sans peur et sans reproche" s'exonèrent de ces règles. C'est un florilège d'inventivité administrative qui est mis en œuvre pour refuser d'appliquer la règle commune.

**Faire société, c'est respecter les règles communes. Travailler en confiance, motiver les agents, bien manager, ce n'est certainement pas changer la règle du jeu en cours de partie.**

La prime a été versée avec le salaire de septembre ou d'octobre. Si vous relevez des anomalies, n'hésitez pas à nous en faire part, et à envoyer la carte postale jointe !

Nous nous sommes engagés auprès des élus et de l'administration à leur fournir le panorama le plus complet de la créativité administrative.

**Merci pour vos remontées.**



## UN NOUVEAU MANDAT, DE NOUVELLES MÉTHODES ?

Nouvellement réélue Maire-Présidente de Nantes Métropole, Johanna Rolland a fait parvenir à tous les agents un courrier en date du 7 août dont nous retenons :

*"Je tenais à vous remercier chaleureusement pour votre engagement permanent et continu"*

Ces remerciements doivent se concrétiser par le paiement de la prime PCA à l'ensemble des agents qui y ont été inscrits, conformément à la négociation entre les élus et les organisations syndicales.

*"C'est vous qui au quotidien servez l'intérêt général et incarnez le visage de nos collectivités"*

*"Notre projet devra bien sûr s'incarner au sein de collectivités exemplaires à l'image par exemple du label diversité et du nouveau label égalité femme homme"*

Un label ne suffit pas à donner des réponses concrètes aux agents quand ceux-ci sont en difficulté. **Ces labels ne doivent pas être qu'un alibi et un affichage quand nous attendons toujours des réponses concrètes au mal-être des agents et à la non-reconnaissance des difficultés au travail.**

Une politique « Ressources Humaines » **ce n'est pas seulement communiquer !**

Labels et process sont des outils pour améliorer le quotidien des agents et résoudre le plus efficacement possible les dysfonctionnements internes.

L'UNSA salue **la nomination en 4<sup>ème</sup> adjointe de l'élue au personnel**. Cela marque une volonté politique de s'approprier **enfin** la politique RH qui ne doit pas être abandonnée à la technocratie.

**Aïcha Bassal a pris le temps d'échanger en face à face avec chaque organisation syndicale.** L'UNSA apprécie vivement cette initiative d'une rencontre directe sans filtre...

Suite à notre interpellation lors de la période préélectorale, Johanna Rolland nous avait répondu. Ses engagements écrits sont toujours en ligne sur notre site. A vous de juger les réponses à l'aune de la réalité dans nos collectivités.



## RÉORGANISATION DE NOS COLLECTIVITÉS

La réorganisation de nos collectivités est engagée.

Le 14 septembre, Olivier Parcot a présenté aux organisations syndicales les grandes lignes de la nouvelle organisation des services de Nantes et de la Métropole. Certaines sont mises en œuvre immédiatement...

Dans le même temps, le DGS annonce 1 an de diagnostic et d'élaboration des politiques publiques suivie de 5 ans de mise en œuvre.

**Nous espérons que ce projet ambitieux apporte de l'agilité à nos collectivités** en réduisant une chaîne hiérarchique "boursouflée", coûteuse en efficacité, en masse salariale et qui parfois vide le sens même du travail de certains collègues. **L'UNSA dénonce depuis des années la bureaucratisation de nos organisations.**

L'administration se nourrit elle-même en multipliant et en complexifiant les processus, en rallongeant les lignes hiérarchiques. Elle perd le sens de son existence : la production efficace du service public.

L'UNSA demande pour assurer un service public de qualité, dans une ambiance de travail la plus sereine possible :

- **une administration agile** : simplification des niveaux hiérarchiques, circuits courts de décisions et d'actions.
- **un management efficace** : les mêmes règles communes appliquées à tous les agents, autonomie et responsabilisation, resserrement des niveaux de fonctionnalité, équité entre les métiers.
- **une administration exemplaire** : régions développées, dialogue social renforcé, recrutement sur des emplois statutaires, moyens équitablement répartis sur l'ensemble du territoire municipal et métropolitain.
- **des agents et des encadrants réellement accompagnés et associés à la nouvelle organisation** : Qualité de Vie et Santé au Travail prises en compte sur le terrain, aide à la mobilité choisie, formations.



## PRIME PCA, L'APPLICATION DE LA REGLE, RIEN QUE LA REGLE !

L'UNSA, pour défendre l'attribution de la prime aux agents inscrits dans le PCA, demande l'application de la règle, rien que l'application de la règle (voir édito en page 1).

**L'UNSA est la seule organisation syndicale qui a voté contre de la prime PCA aux permanents syndicaux et en a refusé son versement** : ceux-ci n'étaient pas inscrits dans le PCA.

La cohérence syndicale de l'UNSA est la seule façon de défendre tous les agents en PCA. L'UNSA refuse une jurisprudence qui permette de changer la règle du jeu .



## TELETRAVAIL 2020 ET 2021

**L'UNSA s'est fortement engagée pour la généralisation du télétravail, là où c'est possible et pour les agents volontaires.**

A nouveau, certaines directions trainent des pieds pour appliquer la décision des élus et ajoutent toutes sortes de nouvelles conditions... qui ont dû mobiliser une matière grise conséquente au regard de l'inventivité déployée !

**Pour 2020**, des directions n'ont débuté la période de télétravail qu'au 1er octobre au lieu du 1er septembre...

Dès la rentrée 2020, l'UNSA a dénoncé auprès des élus les entraves à l'élargissement du travail à distance ponctuel et a demandé d'en assouplir les conditions d'accès pour les agents qui partagent le même bureau, afin d'éviter la propagation du virus conformément aux recommandations gouvernementales.

L'administration doit être agile dans ce moment de crise sanitaire.

**La meilleure façon de ralentir la circulation du virus est de privilégier le travail à distance.**

**Pour 2021**, le maximum de trois jours est refusé presque systématiquement et sans forcément d'arguments étayés sur la nécessité de service. Pourtant, le rapport au Comité Technique précise ainsi les quatre objectifs du télétravail :

- limiter les déplacements motorisés conformément aux engagements du plan de mobilité Mobinantes+ et au plan d'actions transition énergétique,
- améliorer la qualité de vie, la santé au travail et l'articulation des temps des agents,
- développer le management par objectif,
- maintenir les agents dans l'emploi (développement du télétravail pour raison de santé sur décision de la médecine préventive professionnelle).

Déjà, des directions produisent des notes contraires aux décisions prises par les élus.

Ces directions montrent :

- leur **volonté de limiter drastiquement la possibilité du recours au télétravail** pour les agents,
- une **opposition aux objectifs fixés par les élus**, en particulier sur l'articulation des temps, la qualité de vie au travail, les questions environnementales.

L'UNSA demande que les mêmes règles s'appliquent à tous les agents quelles que soient les directions et les services.



## AGENTS DES EHPAD : PRIME GRAND AGE

Le décret n° 2020-1189 du 29 septembre 2020 portant création d'une **prime « Grand âge »** pour certains personnels de la fonction publique territoriale institue une prime spécifique pour les agents relevant du cadre d'emplois des auxiliaires de soins territoriaux exerçant les fonctions d'aide-soignant ou des fonctions d'aide médico-psychologique, et les agents contractuels exerçant des fonctions similaires au sein des EHPAD ou de tout autre service et structure spécialisés dans la prise en charge des personnes âgées. **Elle est de 118 euros brut par mois, peut s'appliquer depuis le 1er mai 2020** (effet rétroactif pour les agents) **et est financée**. Une circulaire d'application est en cours de finalisation.



## RETOURS DE COMITE TECHNIQUE !

Vous voulez en savoir plus sur nos interventions sur les dossiers soumis aux membres du Comité technique ? **Retrouvez-les en ligne sur notre site : [www.unsa-nantesmetropole.org](http://www.unsa-nantesmetropole.org) et, lorsque les PV sont validés, sur naonantes.**



## FUTURE BAISSSE DES CONGES ?...

L'administration en aurait rêvé... la Loi de transformation de la fonction publique l'aura fait. **Les 1607 heures annuelles doivent entrer en vigueur au 1er janvier 2022.** Dès la fin de cette année, il y aura des négociations à ce sujet. **S'agissant d'une perte de droits des agents en matière de congés, l'UNSA attend des compensations !**

L'UNSA proposera de compenser la baisse des jours de congés par une augmentation du nombre de jours de RTT, liée à une augmentation du temps de travail journalier. Ce travail devra déterminer les métiers à sujétions particulières, Et sur temps de travail précisément, **l'UNSA demande : une négociation de la charte des temps pour une meilleure articulation des temps vie personnelle, vie professionnelle ; la possibilité de choisir sa variante RTT ; une généralisation du badgeage ; de la souplesse sur l'alimentation du CET ; l'usage du télétravail pour les agents volontaires dont les métiers le permettent ; un vrai droit à la déconnexion et un arrêt des réunions inutiles, tardives, ou des déjeuners de travail.** Enfin, pour l'UNSA, un travail doit s'engager sur la rémunération -toute catégorie- et les niveaux de fonctionnalité.



## BAROMETRE QUALITE DE VIE AU TRAVAIL

L'UNSA est très sollicitée sur des situations individuelles et collectives inquiétantes. Elle alerte au fur et à mesure les services qui ont la charge de leur traitement. Mais trop souvent, les agents nous disent se sentir abandonnés par leur employeur.

**Entre le 2 et le 30 novembre 2020**, les agents permanents et non titulaires de Nantes Métropole, de la ville de Nantes et du CCAS, dès l'instant que la personne a plus de 3 mois d'ancienneté dans l'organisation vont être sondés sur leurs attentes, leurs motivations et leurs perceptions de la Qualité de vie au travail.

**L'UNSA VOUS INVITE FORTEMENT A REpondre A CE « BAROMETRE »**



- Salut Moins-Moins, qu'est-ce que tu fais ?

- Je fais de la magie pour faire réapparaître ma prime distancielle...

*Et hop ! Ah ben non... Y'a rien.*



- Hello Moins-Moins, que regardes-tu ?

- Mes futurs congés, plus je regarde loin, moins il y en a !



Pour information, montant des cotisations **annuelles** :

Catégories C : 55 euros  
Catégories B : 85 euros  
Catégories A : 105 euros

*66% déductibles des impôts, ou crédit d'impôt pour les non-imposables*

*Je veux développer un syndicalisme différent, je rejoins l'Unsa Nantes & Métropole.*

### BULLETIN DE CONTACT

Nom : ..... Prénom : .....

Nantes Métropole       Ville de Nantes       CCAS

Direction : ..... Service : .....

Tél. : ..... Grade : .....

Adresse : .....

..... Mail : .....

Bulletin à retourner par courrier interne ou voie postale à  
**UNSA Nantes & Métropole**  
**Le Nantil — 3 rue Célestin Fresnet — 44923 Nantes cedex 9**  
**Permanence : 02 52 10 82 12**  
**[unsa@nantesmetropole.fr](mailto:unsa@nantesmetropole.fr)**